



Collège Sainte-Marie  
01500 – AMBERIEU en BUGEY

## CHARTRE INFORMATIQUE ET INTERNET 2011 / 2012

ENTRE :

le Collège Sainte-Marie d'Ambérieu en Bugey

ET

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

### *Un usage pédagogique non systématique*

- 1) L'accès à Internet au collège n'est pas toujours utile. Ce n'est pas un droit et ce ne doit pas systématiquement remplacer les autres modes de recherche (dictionnaires, encyclopédies, livres documentaires, fonds de revues informatisés ou non).

### *Les modalités d'accès*

- 2) L'utilisation du réseau se fait avec l'accord des personnes responsables et en leur présence. Les élèves sont tenus d'indiquer sur la fiche de présence l'objet de leur recherche qui doit être en rapport avec les matières enseignées, le travail donné et les missions du collège. Les personnes responsables vérifient régulièrement les consultations des élèves. A ce titre, l'historique des pages consultées est conservé.

### *Les contenus interdits*

- 3) La consultation de sites incitant à la violence, au racisme, à des pratiques douteuses ou illicites (pornographie, drogues, piratages, sectes, injures, diffamations...) est interdite.  
**Sanction** : convocation immédiate chez le chef d'établissement et les parents sont avertis.

### *Les usages interdits*

- 4) Les élèves ne peuvent utiliser la messagerie ou nouer des discussions que dans le cadre d'activités pédagogiques (les messages personnels, «chats», msn, forums, inscriptions diverses, commandes, jeux, blogs personnels, musiques, vidéos, ne sont pas autorisés)  
**Sanction** : 2 points de comportement ou inscription sur la fiche de Vie Scolaire.

### *Non responsabilité*

- 5) L'établissement n'est pas responsable du contenu des sites consultés. Les informations peuvent être erronées, incomplètes ou périmées.

### *Modalités d'impression*

- 6) Pour des raisons de coût (encre, papier) seuls les documents indispensables et utiles doivent être imprimés. Pas d'impression directe depuis internet : utiliser un traitement de texte.  
**Sanction** : si vous imprimez sans autorisation, la copie vous sera facturée un euro.

### *Respect du matériel*

- 7) Les utilisateurs du matériel collectif ne doivent pas modifier de leur propre chef la configuration des ordinateurs (affichage d'écran, options, logiciels...) ni, pour des raisons de sécurité en matière de virus, utiliser des disquettes ou cédéroms personnels, ni télécharger des logiciels ou des fichiers sans en informer au préalable les responsables et y avoir été autorisés.  
**Sanction** : 2 points de comportement ou inscription sur la fiche de Vie Scolaire.

### *Sanctions*

- 8) Le non-respect de ces règles pourra entraîner l'interdiction d'utiliser le réseau pendant une durée déterminée par les responsables et le chef d'établissement.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature de l'élève :

Signatures des parents :